

## Introduction

La valeur du point est gelée depuis 10 ans.  
La perte de pouvoir d'achat depuis 20 ans s'élève à plus de 20%.  
L'inflation ne cesse de progresser depuis 2 ans et l'INSEE prévoit que cela va continuer.  
Le tassement des grilles indiciaires est sans précédent, plusieurs échelons A, B et C se retrouvant aux mêmes indices.  
**FO Fonction Publique** a déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre cet insupportable système d'indice plancher,

## Aujourd'hui : enfin le dégel !

L'annonce est officielle depuis la conférence salariale convoquée par le nouveau Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques, Stanislas GUERINI :

le point d'indice sera revalorisé de 3,5% avec effet rétroactif au 01/07/2022 sur la paye d'août 2022.

Les réticences - sans surprise - des employeurs territoriaux ont empêché une revalorisation supérieure.  
Elle était pourtant largement justifiée et **FO** avait placé la barre beaucoup plus haut !!!

Bien entendu, **FO** livre parallèlement toutes les batailles pour améliorer vos rémunérations.  
Ces combats sont menés par tous nos militants, tous vos représentants, chacun à son niveau d'intervention.

Face au *Ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques* Stanislas GUERINI, **FO Fonction Publique** revendique :

- le rattrapage des pertes subies depuis 2000, à savoir plus de 20% de pouvoir d'achat toujours en souffrance après ce premier geste de dégel
- des grilles indiciaires remaniées avec des hausses significatives, traduisant des déroulements de carrières attractifs
- la révision et revalorisation des barèmes et indemnités en matière de logement, de remboursement des repas, nuitées et kilomètres

Face au *Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique* Bruno LEMAIRE, **FO Finances** revendique :

- la revalorisation de l'IMT (l'Indemnité Mensuelle de Technicité)
  - l'augmentation du volume des promotions internes

Face au *Directeur Général des Finances Publiques* Jérôme FOURNEL, **FO-DGFIP** revendique :

- la revalorisation du point ACF (harmonisée à 55,05€ depuis la fusion)
- l'augmentation de l'allocation de télétravail et son déplafonnement
- l'amélioration du régime indemnitaire des personnels de la DGFIP, promise par le DG dans l'[accord d'octobre 2021](#)

•

***Vous pouvez compter sur votre syndicat FO pour défendre vos intérêts sans relâche !***

## Bon à savoir

Pensez à toujours aller consulter votre fiche de paye sur le site de l'ENSAP !!!

Archivez vos fiches de paye dans un dossier personnel.

**2 vérifications simples** concernent la majorité des collègues cette année :

**1)** depuis janvier 2022, 15€ versés au titre de la protection sociale complémentaire (mesure temporaire jusqu'en 2024)

202354	PARTICIPATION A LA PSC	€	15,00
--------	------------------------	---	-------

**2)** Depuis mai 2022, versement des premières allocations de télétravail

200042	FORFAIT TELETRAVAIL	€
	RAPPEL ANNEE COURANTE	€

